Visites rapides 2019 - Contrôle des surfaces pastorales

Un nouvel indice de pâturabilité : le cahier de pâturage

Note rédigée le 05/08/2019 par la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence sur la base du communiqué du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du 02/08/2019

Cette année, une fois encore, un cycle de visites rapides de terrain diligenté par l'ASP est lancé pour vérifier la réalité de l'utiilisation des surfaces pastorales et la validité des prorata. Sont particulièrement visées les surfaces déclarées avec un prorata élevé 50-80 ou dont l'interprétation photographique n'est pas à même de déterminer facilement la qualité du parcours.

Pour conserver leur admissibilité, les parcelles doivent être « adaptées au pâturage » sur la base d'un faisceau d'au moins 3 indices (cf en encart). Or les surfaces pastorales ne sont souvent utilisées qu'une partie de l'année selon l'organisation propre à chaque éleveur de son système d'élevage. La période de pâturage peut donc être souvent éloignée de plusieurs mois de la visite du contrôleur, rendant la constatation des indices de pâturage difficile, voire impossible.

Face à ces problèmes de justification de pâture, l'administration a accepté, pour 2019, de prendre en compte comme indice supplémentaire les cahiers de pâturage.

Un Cahier de pâturage complet le jour de la visite

La présentation du cahier de pâturage n'a pas de caractère obligatoire. Cet outil est largement utilisé dans les systèmes pastoraux et s'il est tenu à jour régulièrement, et correctement il pourra être utilisé comme indice supplémentaire de pâturabilité.

Pour être pris en compte, le cahier de l'exploitation doit être présenté le jour de la visite. Il doit contenir un certain nombre d'éléments concernant : l'identification de l'exploitation (PACAGE et raison sociale), les périodes de pâturage avec pour chacune les dates d'entrée et de sortie, le nombre d'animaux et leur localisation sur la période (ilots + parcelles).

Y a-t-il un modèle obligatoire de cahier de pâturage ?

Il n'y a pas de modèle particulier du moment que les informations demandées y figurent. Les éleveurs disposant déjà de cahiers dans la cadre de la mesure « prédation » peuvent l'utiliser à condition de le compléter (identification de l'exploitation, précisions sur la localisation des animaux (îlots + parcelles). Ceux qui ne disposent pas de cahier de pâturage vous pouvez vous inspirer du modèle à la suite de ce document.

Les indices d'adaptation au pâturage

Conformément au guide national d'aide à la déclaration du taux d'admissibilité des prairies et pâturages permanents, seules sont admissibles les parcelles agricoles adaptées au pâturage. Cette condition est vérifiée sur la base d'un faisceau d'indices, qui sont les suivants :

- chemin d'accès à la parcelle qui doit être praticable par les animaux ;
- clôtures et/ou parcs qui permettent d'enclore les animaux ;
- un point d'abreuvement fonctionnel ;
- un logement de berger ;
- des crottes et bouses visibles en quantités significatives ;
- de l'herbe broutée ;
- des traces de prélèvements visibles sur végétation ligneuse arbustive et arborée ;
- des traces de prélèvements visibles sur la ressource non fourragère ;
- des traces de fauche ou d'autres travaux facilitant la circulation du troupeau ou le prélèvement d'une ressource fourragère.
- ***Cahier de pâturage exceptionnellement pour 2019***

Lors du contrôle, **au moins 3 indices doivent être identifiés** afin de confirmer l'admissibilité de la parcelle.

CAHIER DE PATURAGE 2018-2019

Raison sociale : ……

Numéro Pacage : ……

Lot d'animaux : (stade physiologique)	Type et effectif des animaux		N° Ilot	N° Parcelle	Période de Pâturage		Nombre de jours
	Adultes	Jeunes			Date de début	Date de Fin	

Je déclare que les informations portées sur ce cahier de pâturage reflètent de façon exacte les mouvements du troupeau pendant la période couverte.

Nom, Prénom : ……

Date : ……

Signature :

CAHIER DE PATURAGE 2018-2019

Raison sociale : ……

Numéro Pacage : ……

Lot d'animaux : (stade physiologique)	Type et effectif des animaux		N° Ilot	N° Parcelle	Période de Pâturage		Nombre de jours
	Adultes	Jeunes			Date de début	Date de Fin	

Je déclare que les informations portées sur ce cahier de pâturage reflètent de façon exacte les mouvements du troupeau pendant la période couverte.

Nom, Prénom : ……

Date : ……

Signature :

Mode d’emploi du cahier de pâturage

(Cahier à remplir depuis septembre 2018 à fin 2019)

1- Indiquer le nom de la personne physique ou moral qui a fait la déclaration PAC

2- Indiquer le numéro pacage

3- Indiquer le type d’animaux : brebis vides, génisses de 2 ans….

4- Indiquer le nombre de bêtes présentes (adultes + 1 an pour ovins, caprins et + 2 ans pour bovins, équins)

5- Indiquer le numéro de l’ilot

6- Indiquer le numéro de la parcelle

7- Indiquer les dates de début et de fin de chaque période + le nombre de jours correspondants